



GESTION DES ÂGES

Favorisez le mix génération en entreprise

Intervenants

Fabienne Caser
ANACT
Marc Raynaud
OBSERVATOIRE DU MANAGEMENT
INTERGÉNÉRATIONNEL
Amel Hafid
MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL
Franck Morel
BARTHÉLÉMY AVOCATS

MARDI 11 DÉCEMBRE 2012
PARIS

- **Emploi des seniors : quels enseignements tirer des plans d'action et des accords signés par les entreprises ?**
- **Le futur contrat de génération : quelles avancées pour l'emploi des jeunes et des seniors ?**
- **Quels outils pour favoriser le transfert des savoirs et des compétences entre seniors et jeunes salariés ?**

CONTRAT DE GÉNÉRATION

Préparez votre entreprise !

Intervenants

Franck Morel ou Claire Mathurin
BARTHÉLÉMY AVOCATS
Rodolphe Delacroix
TOWERS WATSON

MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2012
OU MARDI 29 JANVIER 2013
OU JEUDI 28 MARS 2013
OU MARDI 25 JUIN 2013
PARIS

- **Préparez vos négociations d'entreprises sur le contrat de génération**
- **Contrat de génération et plan seniors : comment articuler les deux mécanismes ?**
- **Comment respecter le calendrier pour se prémunir des pénalités ?**

Gestion des âges : le mix génération en entreprise

MARDI 11 DÉCEMBRE 2012

8h45 *Accueil des participants*

Les avancées des différents dispositifs sur l'emploi des seniors

9h00 Quels enseignements tirer des accords d'entreprise et des plans d'action mis en œuvre depuis la LFSS de 2009 ?

- Quels domaines d'action ont été privilégiés ?
- Quelles sont les raisons des choix qui ont été opérés ?
- Quels objectifs et quels indicateurs définis ?
- Quels résultats ont été obtenus ?

Fabienne Caser

Responsable du projet Maintien en emploi des seniors
Département Compétence, Travail, Emploi
ANACT (AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL)

10h30 *Pause-café*

11h00 Les bonnes pratiques à intégrer dans le recrutement et le maintien dans l'emploi des salariés âgés

Avec les retours d'expériences de DRH d'entreprises

- Comment attirer les seniors ? Pour quelles compétences ? Dans quel poste ?
- Comment réussir l'intégration des seniors dans l'entreprise ?
- Comment valoriser l'expérience et maintenir la motivation ?
- Pénibilité : quelles actions mettre en œuvre ?
- Quels leviers utiliser pour améliorer les conditions de travail ?

Marc Raynaud

Président

OBSERVATOIRE DU MANAGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

13h00 *Déjeuner*

Marc Raynaud

Expert de l'interculturel et de l'intergénérationnel depuis 20 ans, Marc Raynaud est le président-fondateur de l'Observatoire du Management InterGénérationnel www.omig.fr. S'appuyant sur son étude « **Le Management InterGénérationnel** » réalisée auprès de 200 entreprises pour Les Échos, Marc Raynaud et son équipe de consultants d'**InterGénérationnel** aident les dirigeants à préparer la mise en place du contrat de génération en identifiant les compétences à transmettre et en installant le dispositif de transmission des savoir-faire adapté à leur entreprise.



Le nouveau dispositif : le contrat de génération

14h30 Comment favoriser la cohabitation intergénérationnelle au sein des entreprises ?

- Quels sont les objectifs du futur contrat de génération ?
- Pour quelle cible ?
- Quelles sont les modalités de sa mise en œuvre ?
- Quelles entreprises sont concernées ?
- Quelles sanctions encourues en cas de non-respect du dispositif ?

Amel Hafid

Adjointe au bureau des relations collectives du travail
Sous-direction des relations individuelles
et collectives du travail à la DGT

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

15h30 Le transfert des compétences et des connaissances entre seniors et jeunes salariés : mode d'emploi

- Comment organiser concrètement le tutorat ?
- Quels types de compétences transférer ?
- Quid des compétences implicites, non formalisées ?
- L'aptitude à la transmission : quelles actions de formation mettre en place ?
- Quelle organisation du poste de travail ?
- La volonté de transmettre : quelle contrepartie pour le tuteur ?

16h30 *Pause-café*

17h00 La mise en place du tutorat

Partage d'expériences

- Qu'est-ce que le « tutorat inversé » ?
- Comment le mettre en place ?

Marc Raynaud

& Franck Morel

Avocat Associé

BARTHÉLÉMY AVOCATS

17h45 *Clôture de la journée*



À qui s'adresse cette formation ?

- Directeurs et responsables ressources humaines
- Directeurs relations sociales
- Directeurs et responsables formation
- Responsables gestion des emplois et carrières
- Responsables mobilité
- Partenaires sociaux
- Juristes en droit social

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Connaître les actions à mettre en place pour favoriser la mixité des générations
- Faire le point sur les évolutions législatives à venir sur l'emploi des jeunes et des seniors
- Maîtriser les outils indispensables pour favoriser le transfert des savoirs et des compétences entre générations
- Décrypter le périmètre et les modalités du dispositif relatif au contrat de génération
- Préparer son accord d'entreprise pour se conformer à l'obligation légale relative au contrat de génération

Catalogue 2013

Découvrez nos 900 formations à Paris, Lyon et Marseille



Pour tout renseignement,
contactez notre service clients
au 01 44 09 25 08
ou par e-mail : info@efe.fr



Contrat de génération : préparez votre entreprise !

MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2012

8h45 Accueil des participants

Journée et exercices pratiques animés par :

Franck Morel, Avocat Associé

BARTHÉLÉMY AVOCATS

Ancien Directeur adjoint du cabinet de Xavier Bertrand

ou Claire Mathurin, Avocate

BARTHÉLÉMY AVOCATS

9h00 Contrat de génération : quels contours décidés par les partenaires sociaux ?

- Le périmètre du contrat de génération
 - Les bornes d'âge « jeunes » et « seniors »
 - Les publics et contrats ciblés
 - Les entreprises concernées par la négociation d'un accord
 - Quels délais, quel calendrier pour se conformer au nouveau dispositif ?
 - Les cas particuliers ou dispositions spéciales
- Étude de cas** : analyse des publics ciblés par le dispositif

10h30 Pause-café

10h45 Entreprises de plus de 300 salariés, préparez votre accord collectif

- Quels contenus pour la négociation d'entreprise ?
- Quels points de vigilance pour préparer la négociation ?
- Quelle articulation prévoir avec son accord de branche ?
- Vous prémunir contre les risques de pénalités financières
- Préservez vos allègements de cotisations
- Quelles possibilités de négociation : délégués du personnel, syndicats, CE ?
- Absence d'accord à l'issue d'une « négociation loyale » : dans quelles conditions présenter un plan d'action de même portée ?

Études de cas : sur l'articulation de l'accord contrat de génération avec son accord de branche sur la question de la formation professionnelle

Exercices d'application : préparation du plan de négociation en fonction des cas précédents

12h30 Déjeuner

14h00 Articulez le contrat de génération avec les autres dispositifs

- La substitution du contrat de génération aux plans seniors
 - Comment gérer l'articulation des domaines de votre plan seniors et du mécanisme contrat de génération ?

- La signature d'un accord sur le contrat de génération implique-t-elle l'exonération d'obligation d'un plan seniors ?
 - Faire coïncider son plan seniors et son accord sur le contrat de génération
 - Sécuriser les contraintes et éventuelles contradictions calendaires
- Contrat de génération et dispositions de soutien au tutorat

15h30 Pause-café

15h45 Comment mettre en œuvre votre Contrat de génération ?

- Recrutement des jeunes : les précautions et points de vigilance
 - Préparation du contrat : les incontournables et les adaptations nécessaires
 - Quelles dispositions prendre pour lier l'embauche d'un jeune et le maintien dans l'emploi d'un senior ?
 - Accompagnez le management dans la mise en œuvre des contrats de génération
- Exercice d'application** : préparation et rédaction d'une trame de contrat de génération type

17h00 Contrat de génération et management des RH : créez les conditions du succès

- Intégrez ce nouveau dispositif dans le cadre de la GPEC : quelles compétences préserver, transmettre et valoriser ?
- Cartographie des compétences : s'aligner sur la stratégie et les perspectives business
- Quels outils pour accompagner la transmission des compétences et des savoirs ?
- Favorisez une culture du tutorat global : des « seniors vers les jeunes » et des « jeunes vers les seniors »
- Accompagnez les tuteurs dans la transmission des connaissances
- Favorisez une culture intergénérationnelle qui renforce la culture d'entreprise

Rodolphe Delacroix

Consultant en Ressources Humaines

TOWERS WATSON

Auteur de « Si senior ! Travailler plus longtemps en entreprise, c'est possible », 2011, Éd. Lignes de repères

17h45 Clôture de la formation

Autres dates au choix

- Mardi 29 janvier 2013
- Ou jeudi 28 mars 2013
- Ou mardi 25 juin 2013



Quelle est la méthode de travail ?

- Les exposés de présentation, illustrés par des exemples pratiques, sont traités par des intervenants de haute qualité spécialistes des ressources humaines
- Des échanges entre les intervenants et les participants sont prévus à l'issue de chaque exposé
- Une documentation détaillée vous sera remise au début de la formation pour un meilleur suivi des débats
- Études de cas et exercices pratiques

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement

- Mettre en place une politique de gestion des âges au sein de votre entreprise
- Diagnostiquer les compétences fondamentales à conserver et à transmettre dans l'entreprise
- Favoriser l'intégration des jeunes par le tutorat
- Préparer ou accompagner la négociation d'un accord d'entreprise relatif au contrat de génération.
- Rédiger votre contrat de génération



➔ Informations pratiques

Renseignements programme

Robert Biewer • rbiewer@efe.fr
Tél. : 01 44 09 12 89

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 44 09 25 08
Fax : 01 44 09 22 22
inscriptions@efe.fr
www.efe.fr

Participation (TVA 19,6 %)

1 jour (Gestion des âges) : 890 € HT
1 jour (Contrat de génération) : 810 € HT
2 jours : 1 390 € HT

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données.

Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités, ou celles de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75
SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : efe@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Dates et lieu de la formation

MARDI 11 ET MERCREDI 12 DECEMBRE 2012

OU MARDI 29 JANVIER OU JEUDI 28 MARS

OU MARDI 25 JUIN 2013

PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : 01 44 09 24 29 - e-mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

Bulletin d'inscription

- OUI**, je m'inscris à la formation "**Gestion des âges**" (code 23364) le mardi 11 décembre 2012
- OUI**, je m'inscris à la formation "**Contrat de génération**" (code 23364) et je choisis :
- le mercredi 12 décembre 2012
 - le mardi 29 janvier 2013
 - le jeudi 28 mars 2013
 - le mardi 25 juin 2013

Code prioritaire _____

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du directeur juridique _____

Société _____

N° SIRET [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Code APE/NAF [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal [] [] [] [] [] [] Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

